

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort cedex

2025M23
Accord cadre à marchés subséquents

**PRISES DE VUE ET MONTAGE POUR LA PROMOTION DES SITES
CONCERNES PAR LE PROJET LIFE ADAPTO+**

La consultation comporte 5 lots :

LOT 1	Guadeloupe/Martinique/Guyane/Saint-Martin
LOT 2	Façade Atlantique
LOT 3	Façade méditerranéenne
LOT 4	Normandie/Mer du Nord
LOT 5	La Réunion

Appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique

Date et heure limites de remise des candidatures et offres :

24 Juillet 2025 à 12 heures (heure de Paris)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Sommaire

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation.....	3
Article 3 - Dispositions générales	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-1-1-Lots	3
3-1-2-Tranches	3
3-2- Durée du marché	4
3-3-Modalités de financement et de paiement	4
3-4-Variantes libres et variantes imposées.....	4
3-4-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat).....	4
3-4-2-Variantes obligatoires (à l'initiative du maître d'ouvrage).....	4
Article 4 – Forme du marché : accord-cadre	4
Article 5 – Conditions de participation	4
5-1-Forme juridique de l'attributaire.....	4
5-2- Constitution des équipes en cas de groupement.....	4
Article 6 - Dossier de consultation	4
6-1-Contenu du dossier de consultation	4
6-2-Mise à disposition du dossier de consultation	5
6-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires	5
6-4-Visite des lieux	5
6-5- Echanges pendant et après la phase de passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents.....	5
Article 7 – Conditions d'envoi ou de remise des plis – Présentation des propositions	5
7-1-Présentation des candidatures.....	6
7-2-Contenu de l'offre	6
7-3-Langue de rédaction des propositions.....	7
7-4-Unité monétaire.....	7
7-5-Délai de validité des propositions	7
7-6-Négociation.....	7
Article 8- Jugement des propositions	7
Article 9 - Indemnisation des candidats	8
Article 10 - Renseignements complémentaires – Voies de recours	8
10-1 Renseignements complémentaires	8
10-2 Voies de recours.....	8

Article 1 - Acheteur

L'acheteur: Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Corderie Royale - CS 10137
17306 Rochefort cedex
Téléphone : 05.46.84.72.50
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

PRISES DE VUE ET MONTAGE POUR LA PROMOTION DES SITES CONCERNES PAR LE PROJET LIFE ADAPTO+

Références à la nomenclature européenne (CPV) :
79960000-1 : Services photographiques et services connexes

2-2-Procédure de passation

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 et suivants et R2124-1 et suivants du code de la commande publique.

2-3-Techniques particulières d'achat

Conformément à l'article R2162.4 du code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un accord cadre à marchés subséquents, mono-attributaire, dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

		Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT (cumulé sur 4 ans)
LOT 1	Guadeloupe/Martinique/Guyane/Saint-Martin	0	40 000
LOT 2	Façade Atlantique	0	70 000
LOT 3	Façade méditerranéenne	0	50 000
LOT 4	Normandie/Mer du Nord	0	70 000
LOT 5	La Réunion	0	20 000

Conformément aux articles R2162.2 du code de la commande publique, les prestations à réaliser donneront lieu à la conclusion de marchés subséquents qui préciseront les caractéristiques et les modalités des d'exécution des prestations demandées.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

LOT 1	Outre-Mer (hors La Réunion)
LOT 2	Façade Atlantique
LOT 3	Façade méditerranéenne
LOT 4	Normandie/Mer du Nord
LOT 5	La Réunion

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-2- Durée du marché

Le marché conclu sous la forme d'un accord-cadre a une durée de 4 ans à compter de sa notification. Les marchés subséquents pourront être conclus durant cette période. Le délai d'exécution est fixé dans chaque marché subséquent.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire sur fonds propres du Conservatoire et fonds européens.

3-4-Variantes libres et variantes imposées

3-4-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-4-2-Variantes obligatoires (à l'initiative du maître d'ouvrage)

L'acheteur n'impose pas la présentation de variante.

Article 4 – Forme du marché : accord-cadre

La présente consultation fait l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot sur 4 ans (voir article 2-3). Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquent.

Conformément aux articles R2162.2 du code de la commande publique, les prestations à réaliser donneront lieu à la conclusion de marchés subséquents qui préciseront les caractéristiques et les modalités des d'exécution des prestations demandées

Article 5 – Conditions de participation

5-1-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142.24 du code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement devra préciser le compte unique sur lequel les versements seront effectués.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de l'article R2142.21 du code précité.

5-2- Constitution des équipes en cas de groupement

Sans objet

Article 6 - Dossier de consultation

6-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ✓ le présent règlement de la consultation, commun à tous les lots ;
- ✓ le cahier des clauses administratives particulières commun à tous les lots ;
- ✓ le cahier des clauses techniques particulières de l'opération et ses annexes, commun à tous les lots ;

- ✓ Le fichier Bordereau des prix « BPU-BPU_fictif » de chaque lot ;

6-2-Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

6-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires

6-3-1-Modification du dossier de consultation

Des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard six jours** avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

6-3-2-Renseignements techniques complémentaires

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres par le même moyen.

6-4-Visite des lieux

Sans objet.

6-5- Echanges pendant et après la phase de passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur PLACE sauf impossibilité technique.

Article 7 – Conditions d'envoi ou de remise des plis – Présentation des propositions

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur autorise uniquement la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132.11 du code de la commande publique. Cette copie est remise soit sur support papier soit sur support physique électronique (clé USB, CD..), à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral – Direction de la gestion Patrimoniale

Corderie Royale
17 300 ROCEFORT

Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme PLACE une adresse de courriel valide et fonctionnel durant toute la procédure de consultation. Le Conservatoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non réception des courriels de la plateforme PLACE (blocage, spam etc..).

Recommandations

Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur candidature et offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé.

Aucune autre forme d'envoi que celles citées ci-dessus ne sera acceptée.

7-1-Présentation des candidatures

Le candidat peut répondre via le formulaire DUME

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature (**DC1** disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration du candidat (**DC2** disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Indication des titres d'études et professionnels des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat dans les domaines suivants: architecte, Bureau d'Etudes Techniques Fluides/ventilation/optimisation énergétique
- Une liste des principaux services (références) fournis au cours des cinq dernières années. Des références de plus de cinq ans pourront être prises en compte

Ces capacités professionnelles mettront en évidence l'adéquation et la pertinence des dites références à l'objet de la consultation. Pour des entreprises de création récente, ce dossier peut être composé ou complété par un dossier d'études exprimant leur potentiel.

- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité
- Les capacités juridiques et techniques du pilote du drone (diplôme, habilitation DGAC...).

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants) (Article R2143.12 code de la commande publique).

Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

7-2-Contenu de l'offre

Pour chaque lot auquel le candidat répond :

- **Le tableau financier par lot constitué de deux onglets** : un onglet bordereau des prix unitaire (BPU) et un onglet bordereau des prix fictifs (BPU_fictif) complété et remis sous format excel ou équivalent,
- A l'issue de la procédure d'attribution, cette annexe financière sera transmise avec l'acte d'engagement ; elle servira de référentiel financier pour la signature des marchés subséquents
- Un mémoire technique comprenant obligatoirement des propositions, notamment sur les sous-critères suivants utilisés pour l'analyse des offres :
 - Méthodologie de travail proposée, compréhension des enjeux liés au projet, visuels proposés (photos/vidéos), créativité, adaptabilité, planification, prise en compte de l'approche environnementale

- Compétence/expérience de l'équipe affectée (profils des personnes pressenties, cas pratiques...)
- RIB faisant apparaître IBAN et BIC
- En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en plus du DC4 :
 - Les capacités professionnelles et techniques du sous-traitant (DC2),
 - RIB faisant apparaître IBAN et BIC (pour les prestations dont le montant est supérieur à 600€ TTC, conformément à l'article R2193.10 du code précité).
 - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2143.3 du code précité.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, le CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'acheteur.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité.

Nota : L'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.

A l'issue de la procédure d'attribution, un acte d'engagement sera transmis au candidat retenu pour signature.

7-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

7-4-Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euros.

7-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la réception de l'offre initiale.

7-6-Négociation

Sans objet

Article 8- Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes :

Critères d'examen des candidatures :

L'acheteur contrôlera les garanties professionnelles, techniques (expériences, compétences, moyens humains) des candidats sur la base des pièces de candidatures remises.

Critères de jugement des offres :

1. **Valeur technique** (pondération : **55%**), appréciée sur la base du mémoire technique :
 - Méthodologie de travail proposée, compréhension des enjeux liés au projet, visuels proposés (photos/vidéos), créativité, adaptabilité, planification, prise en compte de l'approche environnementale (50%)
 - Compétence/expérience de l'équipe affectée (profils des personnes pressenties, cas pratiques...) (50%)
2. **Prix des prestations** (pondération : **45%**) apprécié à partir de la commande fictive de chaque lot figurant dans l'annexe financière (*cf. -onglet BPU fictif*) décomposée par nature de mission.

Les postes de dépenses du bordereau des prix ne comprennent pas les frais de déplacement. (voir article CCAP 6-4-3).

Article 9 - Indemnisation des candidats

Aucune indemnisation ne sera allouée aux candidats.

Article 10 - Renseignements complémentaires – Voies de recours

10-1 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la plate-forme PLACE

10-2 Voies de recours

Tribunal administratif Poitiers
15 rue de Blossac CS 80541
86020 Poitiers Cedex
greffe.ta-poitiers@juradm.fr
Site WEB : <http://www.justice.gouv.fr/>